PROCÈS-VERBAL DE LA 44<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC, TENUE LE 8 JUIN 2018, À L'HÔTEL & SUITES LE DAUPHIN À DRUMMONDVILLE, DE 9H30 à 12H20.

# 1. <u>OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</u>

## 1.1 Mot de bienvenue de la présidente

Madame Michelle Pelletier, présidente du conseil d'administration, remercie toutes les personnes présentes, leur souhaitant la bienvenue à cette 44<sup>e</sup> assemblée générale annuelle.

#### 1.2 Présentation des membres du conseil d'administration

Madame Michelle Pelletier présente brièvement les membres du conseil d'administration.

## 1.3 Présentation du personnel de la FAFMRQ

Madame Michelle Pelletier présente brièvement le personnel de la FAFMRQ.

### 1.4 Vérification du Quorum

Au moment d'ouvrir l'assemblée, 14 associations ayant le statut de membre actif ou associé sur 40 sont représentées ; le quorum de douze (12) est atteint.

Cette assemblée est composée de 24 personnes déléguées, dont 4 membres du conseil d'administration.

### Associations présentes et représentant(e)s :

Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière : Nancy Lacroix, Marie-Pier Tremblay

Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine : Sonia Tremblay, Hélène Corneau

Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais : Luc Albert

Association des familles monoparentales et recomposées de Saint-Hyacinthe : Milène Baillargeon, Marie-Soleil Pelletier

Bonjour Soleil – Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu : Isabelle Couture et Kristin Gehl

Centre haïtien d'action familiale : Marie-Suzie Weche et Jocelyne Sévère

Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît : Carole Girouard et Mirella Richard

Halte la Ressource: Marie-Pier Riendeau

La Petite Maison de la Miséricorde : Michelle Pelletier

Parents uniques des Laurentides : Nancy Désormeaux, Nadine Alarie, Sylvie Prenoveau

Parents Branchés: Micheline Bolduc

Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie : Annie Boutin, Maryane Méthot, France Lapalme

**Réseau d'aide aux familles en transition** : Nathaly Roy

Sources vives : Céline Payeur, Monique Payeur

#### Sont aussi présentes, sans droit de vote :

Mesdames Nicole Lacelle et Stéphanie Benoît. Ainsi que les membres du personnel du siège social : Sylvie Lévesque, directrice générale, Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication et Laurence Lagouarde, agente de liaison et de mobilisation.

### 1.5 Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Madame Michelle Pelletier demande une proposition afin de nommer officiellement une présidente et une secrétaire d'assemblée.

#### 08.06.18.1

Il est proposé par Mme Nancy Désormeaux et appuyé par Mme Nancy Lacroix que Mme Nicole Lacelle soit désignée présidente d'assemblée.

Il est proposé par madame Isabelle Couture et appuyé par madame Nadine Alarie que madame Stéphanie Benoît assure le secrétariat de cette assemblée.

Adopté à l'unanimité.

#### 1.6 Présentation des observateurs et des observatrices

La présidente d'assemblée nous présente deux observatrices soit; *madame Annie Boutin, madame Sylvie Prenoveau*.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée.

#### 08.06.18.2

Il est proposé par M. Luc Albert et appuyé par Mme Nadine Alarie d'adopter l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

# 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 JUIN 2017

La présidente d'assemblée demande si les personnes présentes lors de l'assemblée générale annuelle de 2017 ont des modifications à apporter au procès-verbal déposé.

Une correction devra être apportée à la page 5 point 10 : 2017-2018 au lieu de 2017-2086.

#### 08.06.18.3

Il est proposé par Mme Isabelle Couture et appuyé par Mme Nancy Désormeaux que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2017 soit adopté avec la correction. Adopté à l'unanimité.

## 4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

Madame Michelle Pelletier, présidente, nous fait part de son bilan des activités de la FAFMRQ pour l'année 2017-2018. Elle mentionne, entre autres, que plusieurs mémoires et avis ont été déposés afin de mettre en lumière les réalités et les impacts négatifs de la précarité des familles. De plus, elle souligne le travail de la FAFMRQ dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants ainsi que dans la Campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

Elle félicite l'équipe de la permanence pour son excellent travail tout au long de l'année et elle remercie les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur participation. Le CA s'est rencontré à six reprises cette année. Elle souligne la contribution des administratrices suivantes, qui sont en fin de mandat ou qui ont quitté en cours d'année, en leur remettant une plaque : Mme Audrey Camirand, du RAFT, Mme Danielle Martin, de l'Association contre vents et marées, Mme Marie-Josée English, Bonjour Soleil du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu et Mme Diane Dupuis, Re-Nou-vie de Châteauguay.

Madame Pelletier termine son mandat à titre de présidente. Elle souhaite bonne chance à la nouvelle présidence. Madame Marie-Suzie Weche lui remet une plaque pour souligner son implication.

M<sup>me</sup> Sylvie Lévesque, M<sup>me</sup> Lorraine Desjardins et M<sup>me</sup> Laurence Lagouarde poursuivent à tour de rôle la présentation du rapport d'activités en présentant les six (6) axes du rapport.

#### 08.06.18.4

Il est proposé par Mme Marie-Suzie Weche et appuyé par Mme Jocelyne Sévère d'adopter une motion de félicitations pour l'excellent travail de l'équipe de la permanence. **Adopté à l'unanimité.** 

#### 08.06.18.5

Il est proposé par Mme Marie-Pier Riendeau et appuyé par Mme Nancy Lacroix que le rapport d'activités 2017-2018 soit adopté. **Adopté à l'unanimité**.

- 5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX Madame Sylvie Lévesque présente les propositions de modifications aux règlements généraux. L'une de ces modifications concerne le quorum du conseil d'administration (3.2 Conseil d'administration Art. 30 Quorum) tandis que l'autre donne le pouvoir au conseil d'administration de modifier les règlements généraux (Art. 42 Modifications aux règlements généraux )
  - 1) Les membres du CA proposent de modifier l'article 30 (Quorum) pour faciliter la tenue des rencontres du CA puisque la présence des 2/3 des membres est trop exigeante :

# Version actuelle : Art. 30 Quorum

Pour qu'il y ait quorum au Conseil d'administration, la présence <u>d'au moins les deux tiers (2/3)</u> des membres est requise.

# Proposition d'amendements: Art. 30 Quorum

Le quorum pour la tenue des assemblées du conseil d'administration est fixé à la majorité simple (50% + 1). La présence à distance employant des moyens technologiques est possible, à condition que les administrateurs concernés y acquiescent expressément.

2) Les membres du CA proposent de modifier l'article 42 en concordance avec la *Partie III de la Loi des compagnies*. En effet, selon les règlements généraux actuels, le CA n'a pas l'autorisation de les modifier contrairement à ce qu'autorise la Loi.

#### Version actuelle

# Art. 42 Amendements aux règlements généraux (p.15)

- a) Toute proposition d'amendement aux règlements généraux doit parvenir aux membres <u>au moins six (6) semaines</u> avant la tenue de l'assemblée générale au cours de laquelle des amendements aux statuts et règlements seront à l'étude:
- b) Être <u>approuvée</u> par le vote d'au moins les deux tiers (2/3) de l'ensemble des votant(e)s présent(e)s dans la salle d'assemblée;
- c) Les règlements de la corporation et leurs modifications ou amendements <u>entrent en vigueur</u> <u>dès la clôture de l'assemblée au cours de laquelle</u> ils ont été ratifiés.

## **Proposition d'amendements:**

# Art. 42 Amendements aux règlements généraux (p.15)

Le conseil d'administration a le pouvoir d'abroger ou de modifier toute disposition du présent règlement, qui entrera en vigueur dès leur adoption, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Toute abrogation ou modification doit, par la suite, être ratifiée par les deux tiers (2/3) des membres présents, ayant droit de vote, lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme;

ou à moins que dans l'intervalle elle ne soit ratifiée lors d'une assemblée spéciale des membres convoquée à cette fin.

Le texte de toute modification aux règlements généraux de l'organisme doit être expédié au moins six (6) semaines avec l'avis de convocation de l'assemblée au cours de laquelle il sera soumis aux membres pour ratification.

#### 08.06.18.6

Il est proposé par M. Luc Albert et appuyé par Mme Hélène Corneau que les modifications aux règlements généraux soient adoptées. **Adoptée à l'unanimité.** 

#### 6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

Madame Marie-Suzie Weche, trésorière, présente les états financiers. Elle fait lecture de la lettre de l'auditeur indépendant qui mentionne, entre autres choses, que les états financiers sont une image fidèle de la situation financière de la FAFMRQ. L'organisme termine à la fin de l'exercice avec un léger déficit.

#### 08.06.18.7

Il est proposé par Mme Marie-Pier Riendeau et appuyé par Mme Nathaly Roy que les états financiers vérifiés par la firme ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc., au 31 mars 2018 soient adoptés. Adoptée à l'unanimité.

## 7. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR 2018-2019

#### 08.06.18.8

Il est proposé par Mme Marie-Suzie Weche et appuyé par Mme Nadine Alarie de reconduire le mandat du même auditeur, ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc., pour la vérification des états financiers au 31 mars 2019. Adopté à l'unanimité.

### 8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRIORITÉS 2018-2019

Madame Sylvie Lévesque présente les priorités pour 2018-2019. Elle mentionne que l'année qui vient en sera une de transition en raison du départ de madame Laurence Lagouarde pour un congé sabbatique. Une participation moins active dans certains dossiers est à prévoir.

Madame Marie-Pier Riendeau mentionne qu'il aurait été intéressant de faire une réflexion en AGA sur les actions à prioriser pour la prochaine année.

Madame Michelle Pelletier précise que le plan d'action pour l'année est une poursuite du plan triennal. Toutefois, elle tient à souligner que les priorités ont été élaborées dans un contexte de changement prévu à la permanence au cours de la prochaine année. Certains dossiers vont tout de même se poursuivre et d'autres, comme la formation, sont considérés comme prioritaires. La planification et la priorisation des dossiers se feront au début de l'automne. Elle prend note de la suggestion formulée.

Les membres du conseil d'administration s'engagent à informer les membres des priorités d'action à court terme au début de l'automne.

#### 08.06.18.9

Il est proposé par Mme Marie-Soleil Pelletier et appuyé par Mme Nathaly Roy d'adopter les priorités 2018-2019. Adopté à l'unanimité.

## 9. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019

Madame Marie-Suzie Weche présente les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018-2019.

#### 10. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'élection et de deux scrutatrices

#### 08.06.18.10

Il est proposé par Mme Marie-Suzie Weche et appuyé par Mme Nancy Désormeaux que Mme Nicole Lacelle et Mme Stéphanie Benoît soient nommées respectivement présidente et secrétaire d'élection et que Mme Lorraine Desjardins et Mme Laurence Lagouarde soient nommées scrutatrices. Adopté à l'unanimité.

## b) Explication des procédures d'élection

## Extrait des règlements généraux : Conseil d'administration Art. 22. Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept (7) membres dont :

- au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence ;
- un (1) membre peut provenir des membres associés.

# 10.1 RAPPORT DES MISES EN CANDIDATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION

À la convocation de l'assemblée générale, il y avait cinq (5) postes à combler au sein du conseil d'administration.

Quatre (4) candidatures en règle ont été reçues en date du 11 mai 2018. Il s'agit de:

Madame Mélanie Miranda

Madame Naima Boukhatem

Monsieur Luc Albert

Madame Marie-Suzie Weche

Ces quatre (4) personnes sont élues par acclamation.

Il reste un (1) poste à combler. Il y a ouverture de la période de mise en candidature :

Madame Monique Payeur propose madame Marie-Pier Riendeau. Elle refuse.

Madame Milène Baillargeon se propose elle-même.

Madame Isabelle Couture se propose elle-même.

Il y a élections.

Madame Baillargeon et madame Couture se présentent. Les membres de l'assemblée sont invités à voter.

Est élue madame Milène Baillargeon.

#### 08.06.18.11

Il est proposé par Mme Nadine Alarie et appuyé par Mme Marie-Suzie Weche d'autoriser la destruction des bulletins de vote. **Adopté à l'unanimité.** 

# 10.2 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAFMRQ 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, le conseil d'administration de la FAFMRQ est composé de :

- ➤ Madame Sonia Tremblay
- ➤ Monsieur Luc Albert
- ➤ Madame Marie-Suzie Weche
- ➤ Madame Milène Baillargeon
- ➤ Madame Carole Girouard
- Madame Mélanie Miranda
- ➤ Madame Naima Boukhatem

#### 11. FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES 2018-2019

Madame Sonia Tremblay présente la proposition du conseil d'administration de reconduire la cotisation des membres telle que fixée l'année dernière.

#### 08.06.18.12

Il est proposé par Mme Nadine Alarie et appuyé par Mme Micheline Bolduc que les montants de la cotisation annuelle pour tous les types de membres pour 2018-2019 soient reconduits au montant de l'année 2017-2018, soit :

# Pour les membres actifs :

- Les organismes ayant un budget global entre : 0 \$ et 49,999 \$, une cotisation de 50 \$;
- •Les organismes ayant un budget global entre : 50,000 \$ et 99,000 \$, une cotisation de 100 \$\_;
- Les organismes ayant un budget global qui se situe : à 100,000 \$ et plus, une cotisation de 150 \$.

Pour les membres associés : une cotisation de <u>150 \$.</u>
Pour les membres individuels : une cotisation de <u>45 \$.</u>

### 12. QUESTIONS DIVERSES

#### 12.1. Membership

Madame Nicole Lacelle suggère d'approcher des personnes à devenir membres individuels.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée demande la levée de l'assemblée puisque tous les points à l'ordre du jour ont été entendus.

#### 08.06.18.13

La levée de l'assemblée est proposée par M. Luc Albert et appuyée par Mme Nancy Lacroix. **Adopté** à l'unanimité. Il est 12h20.